

SÉANCE extraordinaire

Le 4 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 4 juillet 2023, à 12 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Meggie Ritchie.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

230704.192 SIGNATAIRES – ACTE DE VENTE DE LA CAPITAINERIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu ce qui suit :

- 1- Que la Ville de Chandler vende, sans garantie légale, à ses risques et périls, à 9340-3483 Québec Inc., les immeubles ci-après décrits, pour une considération de 400 000 \$, plus taxes applicables (TPS-TVQ), le cas échéant.

IMMEUBLE 1

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT (6 573 337) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gaspé.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 500, rue Ernest-Whittom, Chandler, Québec, G0C 1K0, circonstances et dépendances.

IMMEUBLE 2

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF (6 573 339) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gaspé.

Sans bâtisse

IMMEUBLE 3

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE

TROIS CENT QUARANTE (6 573 340) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gaspé.
Sans bâtisse

- 2- Qu'une servitude de passage pour un sentier multi-usage soit établie sur une partie des lots 6 573 340 et 6 573 339 identifié comme étant l'assiette du chemin gravelé existant ;
- 3- Que le maire et le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler l'acte de vente de même que tous documents, pertinents requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230704.193 FERMETURE DE LA RUE ERNEST-WHITTOM ET OUVERTURE D'UNE NOUVELLE ROUTE

ATTENDU QUE l'emprise légale de la rue Ernest-Whittom, anciennement connue comme étant le lot numéro 4 294 507 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, a fait l'objet de modifications cadastrales nécessaires dans le cadre de la vente des immeubles situés au 500, rue Ernest-Whittom, le tout, tel que prévu à l'avant-contrat présenté par 9340-3483 QUÉBEC INC. en date du vingt-cinq octobre deux mille vingt-deux (25 octobre 2022) accepté par la VILLE le premier décembre deux mille vingt-deux (1er décembre 2022);

ATTENDU QUE l'emprise légale de la rue Ernest-Whittom est maintenant connue comme étant le lot # 6 573 338 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, dont les mesures, la contenance et la localisation diffèrent de l'ancienne emprise légale;

ATTENDU QU' une partie de l'ancienne emprise légale de la rue Ernest-Whittom est comprise dans le lot numéro 6 573 337 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, lequel sera vendu sous peu à 9340-3483 QUÉBEC INC.;

ATTENDU QUE les lots avoisinants numéros 6 573 339 et 6 573 340 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, seront également vendus à 9340-3483 QUÉBEC INC.;

ATTENDU QUE l'article 916 du *Code civil du Québec* stipule que nul ne peut s'approprier les biens des personnes morales de droit public qui sont affectés à l'utilité publique, et que cette disposition emporte l'impossibilité d'aliéner les biens d'une municipalité qui sont affectés à l'utilité publique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unaniment résolu :

QUE la vocation des lots numéros 6 573 337, 6 573 339 et 6 573 340 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, ne soit plus affectée à l'utilité publique et que celui-ci relève dorénavant du domaine privé de la VILLE DE CHANDLER;

QUE seul le lot numéro 6 573 338 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé (nouvelle emprise légale de la rue Ernest-Whittom), soit affectée à l'utilité publique et relève du domaine public municipal;

[...]

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230704.194 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 12 h03.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier